



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

Côte d'Ivoire

Question au Gouvernement n° 3143

Texte de la question

CÔTE D'IVOIRE

M. le président. La parole est à M. Pierre Morange, pour le groupe de l'Union pour un mouvement populaire. M. Pierre Morange. Ma question s'adresse à Alain Juppé, ministre des affaires étrangères et européennes. Lundi, en fin d'après-midi, les forces françaises sont intervenues en Côte d'Ivoire à la demande expresse du secrétaire général des Nations unies, sur la base de la résolution 1975, en appui des forces de l'ONUCI, avec un seul objectif : neutraliser les armements lourds des forces favorables à Laurent Gbagbo afin d'éviter un bain de sang et de protéger les populations civiles. (*Exclamations sur les bancs du groupe GDR.*)

À cet égard, je souhaite d'ailleurs souligner la réactivité du Gouvernement et du Président de la République, qui a redit au président Ouattara l'engagement de la France de participer à la reconstruction de la Côte d'Ivoire. Il lui a également fait part de son souhait de voir se constituer un gouvernement de large union nationale en Côte d'Ivoire, afin d'aboutir à la réconciliation de tous les Ivoiriens.

En cet instant, nous pensons à la sécurité de nos ressortissants et à celle de nos amis ivoiriens.

M. Roland Muzeau. Et pour ceux qui se sont fait massacrer, on fait quoi ?

M. Pierre Morange. Le président déchu n'a plus de perspective. Nous nous devons ainsi de poursuivre, avec l'ONU, les pressions pour qu'il accepte de reconnaître la réalité : il y a un seul président légal et légitime aujourd'hui, il s'appelle Alassane Ouattara.

Monsieur le ministre, pouvez-vous faire devant la représentation nationale un point sur la situation en Côte d'Ivoire à l'heure actuelle ?

M. le président. La parole est à M. Alain Juppé, ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes.

M. Alain Juppé, *ministre d'État, ministre des affaires étrangères et européennes*. Monsieur le député, je ne reviendrai pas sur les informations qui vous ont été données hier ici même par M. le Premier ministre et sur celles que Gérard Longuet et moi-même avons données devant les commissions des affaires étrangères et de la défense. Je me contenterai de faire un point de la situation en ce mercredi 6 avril.

Les négociations qui se sont déroulées hier, durant des heures, entre les autorités ivoiriennes et l'entourage de Laurent Gbagbo ont échoué devant l'intransigeance de ce dernier. Elles ont donc été interrompues et le président Ouattara a demandé à ses forces armées, les forces républicaines de Côte d'Ivoire, de reprendre l'offensive contre le réduit présidentiel ; des combats ont donc lieu en ce moment même à Abidjan.

Naturellement, ni l'ONUCI ni la force Licorne ne participent à ces combats, qui se déroulent en dehors du champ de la résolution 1975 de l'ONU.

Pour ce qui est des négociations, j'insiste sur le fait que ce n'est pas la France qui a fixé les conditions, mais le président ivoirien légitimement élu, Alassane Ouattara. Elles ont été conduites par le représentant spécial des Nations unies, M. Choi, avec, il est vrai, la facilitation de notre ambassadeur, M. Simon. Les conditions fixées par le président Ouattara sont très claires : il exige que Laurent Gbagbo accepte sa défaite et reconnaisse la victoire du président légitimement élu.

Après l'extrême patience dont ont fait preuve le président Ouattara et l'Union africaine, nous venons d'entrer dans une nouvelle phase où la parole est, hélas, revenue aux armes. Nous souhaitons qu'une solution émerge et que nous puissions enfin en arriver à la phase que nous attendons tous, celle de la réconciliation et de la reconstruction de la Côte d'Ivoire. (*Applaudissements sur les bancs des groupes UMP et NC.*)

Données clés

Auteur : [M. Pierre Morange](#)

Circonscription : Yvelines (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 3143

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : Affaires étrangères et européennes

Ministère attributaire : Affaires étrangères et européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 avril 2011

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le 7 avril 2011